

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 mai 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (14) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membre excusé : (1) Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 16 mai 2014

Délibération n° : 21-2014

Objet : Aides facultatives – secteur social général – compte rendu janvier, février et mars 2014

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Le montant des secours attribués par le service social général s'élève à :

- 19 270,87 € pour le mois de janvier 2014,
- 28 257,66 € pour le mois de février 2014,
- 21 056,91 € pour le mois de mars 2014.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DISH : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 26 MAI 2014